



FICHE SIGNALÉTIQUE

Produit #'s: PPC-16 (SKU No. 2207010)

MSDS #: RTT-PR-217 (FRENCH)

Rev. # 1

Rev. Date: 5/08/2008

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE & DU COMPAGNIE

Nom du produit: PREMA Pre-Buff Cleaner Aerosol

Usage du produit: Nettoyant aérosol

Fabricant: PREMA Products, Inc., 1500 Industrial Blvd., Madison, GA 30650

Numéro d'urgence (24 heures par jour): North America : 800-424-9300 (CHEMTREC)
International : 703-527-3887 (CHEMTREC) Collect Calls Accepted

2. INGREDIENTS DU PRODUIT

<u>NOM CHIMIQUE:</u>	<u>NUMERO CAS:</u>	<u>% GAMME:</u>	<u>OSHA PEL:</u>
n-Heptane	142-82-5	77-83	500 ppm TWA 2000 mg/m ³ Moyenne pondérée en fonction du temps
Acétone	67-64-1	17-23	1000 ppm TWA; 2400 mg/m ³ TWA
Dioxyde de carbone	124-38-9	3-7	5000 ppm TWA (expositions < 10,000 ppm citées de minimus); 9000 mg/m ³ TWA

Données réglementaires relatives aux ingrédients

Il est possible que ce produit soit réglementé, ait des limites d'exposition ou d'autres informations identifiées tel que suit: Solvant de caoutchouc (Naphta).

Ce produit est considéré dangereux selon la norme 29 CFR 1910.1200 (*Hazard Communication Standard* - E.U. ; communication des risques). Le produit n'est pas réglé sous les règlements canadiens sur les produits contrôlés.

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTE:

Ce produit est un liquide laiteux et opaque avec une légère odeur d'hydrocarbure. Liquide extrêmement inflammable. Ce produit est nocif par l'inhalation, par le contact avec la peau et des yeux et par l'ingestion. Garder ce produit à l'écart de la chaleur, d'étincelles ou de flammes nues.

YEUX: Ce produit peut entraîner une irritation des yeux. Les vapeurs peuvent également entraîner une irritation des yeux. Contact peut provoquer une sensation cuisante, des yeux larmoyants et des rougeurs.

PEAU: Ce produit peut causer une irritation de la peau. Contact peut produire des rougeurs, des démangeaisons, des brûlures et des dommages à la peau. Le contact prolongé ou répété avec ce produit peut sécher et/ou dégraisser la peau. Le contact prolongé et/ou répété de la peau avec ce produit peut causer une irritation/dermatite. Une exposition unique ne risque pas d'avoir pour résultat l'absorption par la peau d'une quantité néfaste de produit.

INGESTION: Peut provoquer le vomissement par l'ingestion. En cas d'aspiration (liquide entrant les poumons), le produit peut être absorbé rapidement en contact avec les poumons et peut provoquer une pneumonite chimique. (NE PAS FAIRE VOMIR)

INHALATION: Ce produit peut être nocif par l'inhalation. Les vapeurs du produit peuvent provoquer l'irritation du nez, de la gorge et du tract respiratoire.



FICHE SIGNALÉTIQUE

Produit #'s: PPC-16 (SKU No. 2207010)

MSDS #: RTT-PR-217 (FRENCH)

Rev. # 1

Rev. Date: 5/08/2008

4. PREMIERS SOINS

YEUX: Se laver immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation persiste, obtenir des soins médicaux.

PEAU: En cas du contact avec la peau, rincer abondamment à grande eau en enlevant les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de réutiliser. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. En cas de gelure, rincer avec de l'eau tiède. Ne pas utiliser de l'eau chaude! Consulter immédiatement un médecin.

INGESTION: Danger d'aspiration: Si le vomissement se produit spontanément, garder la tête au-dessous des hanches pour prévenir l'aspiration de liquide dans les poumons. Coucher la personne en élevant ses jambes, la maintenir au chaud et obtenir des soins médicaux. Ne pas provoquer de vomissement à moins que le personnel médical ne l'ordonne.

INHALATION: En cas d'inhalation, emmener immédiatement la personne affectée à l'air frais. Si la personne ne peut pas respirer, donner de la respiration assistée, de préférence le bouche à bouche. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène. Obtenir des soins médicaux.

NOTE AU MEDECIN: Assurer des soins généraux et traiter en fonction des symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

PROPRIETES D'INFLAMMIBILITE:

Point d'éclair: -4 °F (-20.2 °C)

Limite supérieure d'inflammabilité (L.S.I.): 13.2 (% volume en l'air)

Inflammation spontanée: 399.0 °F (203.8 °C)

Méthode utilisée: TCC

Limite inférieure d'inflammabilité (L.I.I.): 1.1 (% volume en l'air)

Classification d'inflammabilité: Classe 1B

PRODUITS DANGEREUX DE COMBUSTION: Lors de sa décomposition, ce produit émet du monoxyde et du dioxyde de carbone, et/ou des hydrocarbures de masse moléculaire faible.

ARTICLES POUR ETEINDRE L'INCENDIE: Produit chimique sec, mousse, gaz carbonique.

INFORMATIONS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE: DANGER, EXTREMEMENT INFLAMMABLE!

Evacuer le personnel sans protection de la zone du feu et isoler. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se déplacer sur le sol en direction de sources d'inflammation plus éloignées avant de provoquer un retour de flamme. Les récipients vides peuvent conserver des résidus de produit notamment des vapeurs inflammables ou explosives. Ne pas couper, forer, meuler ou souder près des récipients de produit pleins, partiellement pleins ou vides.

Récipient pressurisé : peut exploser en cas d'exposition à la chaleur ou une flamme.

EQUIPEMENT DE PROTECTION POUR LES POMPIERS: Les pompiers devraient porter un appareil de protection respiratoire autonome couvrant toute la figure et des vêtements imperméables.

6. MEASURES CONTRE LES LIBERATIONS ACCIDENTELLES

PROCEDURES POUR CONTENIR: Eliminer toutes les sources d'inflammation ou de produit inflammable pouvant entrer en contact avec le renversement. Des équipements de manèment doivent être met à la terre pour prévenir l'émettant



FICHE SIGNALÉTIQUE

Produit #'s: PPC-16 (SKU No. 2207010)

MSDS #: RTT-PR-217 (FRENCH)

Rev. # 1

Rev. Date: 5/08/2008

des étincelles. S'il est possible sans risque, arrêter l'écoulement de la substance. Endiguer le renversement, vers un endroit approprié.

PROCEDURES POUR NETTOYER: Eliminer les sources d'inflammation tels que les sources d'étincelles électriques, statiques ou dues aux frottements. Aérer la zone contaminée. Absorber le renversement avec une matière inerte. Pelleter la matière dans des récipients d'enlèvement métaux proprement étiqueté et fermé. Mettre dans des récipients hermétiques pour l'enlèvement immédiat. Laver la zone à grande eau pour enlever les résidus de trace. Ne pas laisser le produit renversé s'introduire dans le réseau public d'écoulement des eaux usées ou dans des cours d'eau ouverts.

PROCEDURES POUR EVACUER: Jusqu'à la zone de renversement a été complètement nettoyée, les personnes qui ne portent pas des équipements de protection appropriés devraient être exclues.

PROCEDURES SPECIALES: Suivre tous les règlements d'enlèvement locaux, de l'état, et fédéraux. Notifier les autorités propres lorsque l'entrée de l'environnement s'arrive.

7. MANIEMENT & STOCKAGE

MANIEMENT: Garder des liquides et vapeurs hors de la chaleur, des étincelles et des flammes. Les surfaces qui ont une suffisance de chaleur peuvent enflammer le produit liquide sans la présence des étincelles ou des flammes. Eteindre les pilotes et les cigarettes et fermer les autres sources d'ignition avant de l'utiliser et presque toutes les vapeurs sont évacuées. Les vapeurs peuvent s'accumuler et se rendre aux sources d'ignitions loin de la zone de manipulation; un feu instantané peut se produire. Garder fermés les récipients entre les utilisations. Utiliser avec une ventilation adéquate.

AVERTISSEMENT POUR LES FOURNISSEURS: Un dégagement subit des vapeurs ou brouillards des chimiques organiques chauds émanant des équipements de traitement marchant aux températures et pressions élevées, tel que une entrée subite d'air dans équipement sous vacuum, peut produire des inflammations sans une présence des sources évidentes d'ignition. Des valeurs de température publiées dites <<auto-ignition>> ou <<ignition>> ne peuvent pas être considérées des températures d'opération sans risques de santé pour les traitements chimiques sans l'analyse des conditions concrètes du traitement. Toute utilisation du produit dans des traitements aux températures élevées doit être évaluée pour établir et maintenir les conditions d'opération sans risques de santé.

Les récipients, même ces qui sont vides, peuvent contenir des vapeurs explosives. NE PAS couper, pulvériser, souder, faire des opérations simples ni sur ni près les récipients. NE PAS les faire sous pression pour les vider.

L'électricité statique peut s'accumuler et créer un danger de feu. Mettre à la terre l'équipement. Bonder et mettre à la terre les récipients et équipements d'expédition.

Se laver avec du savon et de l'eau avant de manger, boire, fumer, appliquer des cosmétiques, ou utiliser les installations sanitaires. Sécher à l'air les vêtements contaminés dans un endroit bien ventilé avant de les laver.

STOCKAGE: Conserver dans le récipient original et étiqueté jusqu'à l'utilisation. Conserver dans une zone fraîche, sèche et bien aérée. Stocker ce produit dans des récipients hermétiques loin de sources de chaleur et de lumière. Mettre à la terre tout équipement pour prévenir l'accumulation des charges statiques. Tenir à l'écart des matières incompatibles. Ne pas enlever ni endommager l'étiquette. Ne pas réutiliser le récipient sans recyclant ou reconditionnant aux termes des lois fédérales, provinciales, de l'état, et locales. Ne pas utiliser des torches de coupage ni soudage, des flammes ouvertes ni des arcs électriques sur des conteneurs vides ou pleins.



FICHE SIGNALÉTIQUE

Produit #'s: PPC-16 (SKU No. 2207010)

MSDS #: RTT-PR-217 (FRENCH)

Rev. # 1

Rev. Date: 5/08/2008

8. CONTROLES D'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

CONTROLES D'INGENIERIE: Assurer le fonctionnement d'un système de ventilation avec aspiration à la source adéquat pour maintenir l'exposition du travailleur au-dessous des limites d'exposition.

EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

PROTECTION DES YEUX/DE LA FIGURE: Porter des lunettes de protection. Les lunettes de protection contre les chimiques et/ou les écrans sur la figure devraient être portés lorsqu'il y a une possibilité de l'éclaboussement. Les verres de contact ne devraient pas être exposés. Si l'exposition à vapeur provoque déconfort aux yeux, utiliser un respirateur couvrant toute la figure.

PROTECTION DE LA PEAU: Utiliser des gants imperméables. L'emploi d'un tablier et de bottes imperméables est recommandé. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

PROTECTION RESPIRATOIRE: Lorsque les limites d'exposition recommandées sont passées, un respirateur avec une circulation d'air continu, autorisé par le NIOSH, soit acceptable.

DIRECTIVES D'EXPOSITION:

Renseignements relatifs aux différents ingrédients

n-Heptane (142-82-5)

ACGIH: 400 ppm TWA
500 ppm STEL
OSHA: 500 ppm TWA; 2000 mg/m³ TWA
NIOSH: 85 ppm TWA; 350 mg/m³ TWA
440 ppm plafond (15 min); 1800 mg/m³ plafond (15 min)

Acétone (67-64-1)

ACGIH: 500 ppm TWA
750 ppm STEL
OSHA: 1000 ppm TWA; 2400 mg/m³ TWA
NIOSH: 250 ppm TWA; 590 mg/m³ TWA

Dioxyde de carbone (124-38-9)

ACGIH: 5000 ppm TWA
30000 ppm STEL
OSHA: 5000 ppm TWA (expositions < 10,000 ppm citées de minimus); 9000 mg/m³ TWA
NIOSH: 5000 ppm TWA; 9000 mg/m³ TWA
30000 ppm STEL; 54000 mg/m³ STEL

Renseignements relatifs aux différents ingrédients

n-Heptane (142-82-5)

Alberta: 400 ppm TWA; 1640 mg/m³ TWA
500 ppm STEL; 2050 mg/m³ STEL
Colombie-Britannique: 400 ppm TWA
500 ppm STEL
Manitoba: 400 ppm TWA; 1600 mg/m³ TWA



FICHE SIGNALÉTIQUE

Produit #'s: PPC-16 (SKU No. 2207010)

MSDS #: RTT-PR-217 (FRENCH)

Rev. # 1

Rev. Date: 5/08/2008

Nouveau-Brunswick:	500 ppm STEL; 2000 mg/m3 STEL 400 ppm TWA; 1640 mg/m3 TWA
Territoires du Nord-Ouest:	500 ppm STEL; 2050 mg/m3 STEL 400 ppm TWA; 1640 mg/m3 TWA
Nouvelle-Écosse:	500 ppm STEL; 2049 mg/m3 STEL 400 ppm TWA
Nunavut:	500 ppm STEL 400 ppm TWA; 1640 mg/m3 TWA
Ontario:	500 ppm STEL; 2049 mg/m3 STEL 400 ppm TWAEV; 1635 mg/m3 TWAEV
Québec:	500 ppm STEV; 2045 mg/m3 STEV 400 ppm TWAEV; 1640 mg/m3 TWAEV
Saskatchewan:	500 ppm STEV; 2050 mg/m3 STEV 1640 mg/m3 TWA; 400 ppm TWA
Yukon:	2050 mg/m3 STEL; 500 ppm STEL 400 ppm TWA; 1600 mg/m3 TWA

Acétone (67-64-1)

Alberta:	750 ppm TWA; 1800 mg/m3 TWA 1000 ppm STEL; 2400 mg/m3 STEL
Colombie-Britannique:	250 ppm TWA 500 ppm STEL
Manitoba:	750 ppm TWA; 1780 mg/m3 TWA 1000 ppm STEL; 2375 mg/m3 STEL
Nouveau-Brunswick:	500 ppm TWA; 1188 mg/m3 TWA 750 ppm STEL; 1782 mg/m3 STEL
Territoires du Nord-Ouest:	1000 ppm TWA; 2370 mg/m3 TWA 1250 ppm STEL; 2970 mg/m3 STEL
Nouvelle-Écosse:	500 ppm TWA 750 ppm STEL
Nunavut:	1000 ppm TWA; 2370 mg/m3 TWA 1250 ppm STEL; 2970 mg/m3 STEL
Ontario:	500 ppm TWAEV 750 ppm STEV
Québec:	750 ppm TWAEV; 1780 mg/m3 TWAEV 1000 ppm STEV; 2380 mg/m3 STEV
Saskatchewan:	1780 mg/m3 TWA; 750 ppm TWA 2380 mg/m3 STEL; 1000 ppm STEL
Yukon:	1000 ppm TWA; 2400 mg/m3 TWA 1250 ppm STEL; 3000 mg/m3 STEL

Dioxyde de carbone (124-38-9)

Alberta:	5000 ppm TWA; 9000 mg/m3 TWA 30000 ppm STEL; 54000 mg/m3 STEL
Colombie-Britannique:	5000 ppm TWA 15000 ppm STEL
Manitoba:	5000 ppm TWA; 9000 mg/m3 TWA 30000 ppm STEL; 54000 mg/m3 STEL
Nouveau-Brunswick:	5000 ppm TWA; 9000 mg/m3 TWA 30000 ppm STEL; 54000 mg/m3 STEL



FICHE SIGNALÉTIQUE

Produit #'s: PPC-16 (SKU No. 2207010)

MSDS #: RTT-PR-217 (FRENCH)

Rev. # 1

Rev. Date: 5/08/2008

Territoires du Nord-Ouest:	5000 ppm TWA; 9000 mg/m ³ TWA 15000 ppm STEL; 27000 mg/m ³ STEL
Nouvelle-Écosse:	5000 ppm TWA 30,000 ppm STEL
Nunavut:	5000 ppm TWA; 9000 mg/m ³ TWA 15000 ppm STEL; 27000 mg/m ³ STEL
Ontario:	5000 ppm TWAEV; 9000 mg/m ³ TWAEV 30000 ppm STEV; 54000 mg/m ³ STEV
Québec:	5000 ppm TWAEV; 9000 mg/m ³ TWAEV 30000 ppm STEV; 54000 mg/m ³ STEV
Saskatchewan:	9000 mg/m ³ TWA; 5000 ppm TWA 54000 mg/m ³ STEL; 30000 ppm STEL
Yukon:	5000 ppm TWA; 9000 mg/m ³ TWA 15000 ppm STEL; 27000 mg/m ³ STEL

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE: Liquide opaque, laiteux

ODEUR: Hydrocarbure léger

CONCENTRATION-SEUIL DE L'ODEUR: Pas disponible

POINT D'EBULLITION: 133-200 °F (56.6-93.3 °C) @ 760 mmHg (seulement les concentrés)

SOLUBILITE DANS L'EAU: <25%

DENSITE: 0.673 @ 77 °F (seulement les concentrés)

PRESSION DES VAPEURS: 186 mmHg @ 68.00 °F (pour le produit)

% VOLATILITE: 100 (en volume)

10. STABILITE & REACTIVITE

INCOMPATIBILITE AVEC DES AUTRES MATIERES: Ce produit peut entrer en réaction avec des agents d'oxydation énergétiques.

POLYMERISATION DANGEREUSE: Aucune possibilité.

PRODUITS DE DECOMPOSITION: Lors de sa décomposition, ce produit émet du monoxyde et du dioxyde de carbone, et/ou des hydrocarbures de masse moléculaire faible.

11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

TOXICITE AIGUE

En cas de l'inhalation, l'ingestion ou l'absorption par la peau, les symptômes suivants peuvent se produire: un mal de l'estomac ou intestinal (nausée, vomissement, diarrhée); une irritation (du nez, de la gorge, des voies respiratoires); une dépression du système nerveux central (vertiges, somnolences, faiblesse, fatigue, nausée, mal de tête, inconscience); des



FICHE SIGNALÉTIQUE

Produit #'s: PPC-16 (SKU No. 2207010)

MSDS #: RTT-PR-217 (FRENCH)

Rev. # 1

Rev. Date: 5/08/2008

changes temporaires de l'humeur et du comportement; une perte de l'appétit, une perte de la coordination; un battement arythmique; une narcose (sentiment abruti ou mou).

TOXICITE CHRONIQUE

Contact prolongé ou répété avec un liquide peut causer une perte des gras de la peau et le sèchement de la peau, qui peuvent provoquer l'irritation de la peau et les dermatites.

CARCINOGENICITE

Aucune donnée disponible sur la cancérogénicité de ce produit.

Renseignements relatifs aux différents ingrédients

Aucune information n'est disponible.

12. INFORMATION ECOLOGIQUE

Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques. Ce produit peut causer des maux effets de longue durée dans l'environnement aquatique.

Renseignements relatifs aux différents ingrédients

n-Heptane (142-82-5)

24 H CL50 poisson rouge: 4.0 mg/L; la concentration de solution aqueuse doit figurer sur l'étiquette: 4900 mg/L; 96 H CL50 cichlide: 375.0 mg/L

13. CONSIDERATIONS POUR L'ENLEVEMENT

ENLEVEMENT: Les déchets doivent être maniés conformément à toutes les réglementations locales, provinciales, nationales et fédérales.

Ne pas perforer ni incinérer le contenant même s'il est vide.

PRODUIT INUTILISE ET NON CONTAMINE:

Numéros des composants des déchets

Acétone (67-64-1)

RCRA:

numéro de déchet U002 (déchet inflammable)

D001 (inflammable)

C'est un déchet de caractéristique D1.



FICHE SIGNALÉTIQUE

Produit #'s: PPC-16 (SKU No. 2207010)

MSDS #: RTT-PR-217 (FRENCH)

Rev. # 1

Rev. Date: 5/08/2008

14. INFORMATION SUR TRANSPORT

Information de DOT des Etats-Unis

Nom d'expédition: Aerosols (Contains: Heptane (n-))

UN/NA #: UN1950 Class de Danger: 2.1

Etiquette exigée: Flammable Gas

Information auxiliaire: PLACARD (EN CAS D'EXIGENCE): FLAMMABLE GAS, 2.1

EXCEPTIONS: DOT Paragraphes 173.306

Information TDG

Nom d'expédition: Aerosols (Contains: Heptane (n-))

UN/NA #: UN1950 Class de Danger: 2.1

Etiquette exigée: Flammable Gas

Information IMDG

Information auxiliaire: F-D, S-U

Exceptions: Pour la size de l'emballage et du récipient en expédiant comme "Limited Quantity" sous instruction d'emballage P001, Provision PP1 and Chapitre 3.4 (Limited Quantity).

Information IATA

Information auxiliaire: 2.1

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

REGLEMENTS FEDERAUX DES ETATS UNIS

INFORMATION SUR SARA 313:

Renseignements relatifs aux différents ingrédients

Aucun composant du produit n'est inscrit sous SARA Section 313 (40 CFR 372.65).

CATEGORIE DE DANGER SOUS SARA:

Santé aigüe: Oui Santé chronique: Oui Feu: Oui Pression: Non Réactif: Non

COMPREHENSIVE ENVIRONMENTAL RESPONSE COMPENSATION AND LIABILITY ACT (CERCLA):

Renseignements relatifs aux différents ingrédients

Cette matière contient un ou plusieurs chimiques suivants exigés d'être identifiés sous CERCLA (40 CFR 302.4).

Acétone (67-64-1)

CERCLA:

5000 lb final RQ; 2270 kg final RQ

TOXIC SUBSTANCES CONTROL ACT (TSCA): Tous les éléments sont inscrits dans l'inventaire TSCA (*Toxic Substance Control Act* - E.U.) de l'EPA (*Environmental Protection Agency* - E.U.).

Renseignements relatifs aux ingrédients

Composant	CAS #	TSCA	CAN	EEC
Heptane (n-)	142-82-5	Oui	DSL	EINECS



FICHE SIGNALÉTIQUE

Produit #'s: PPC-16 (SKU No. 2207010)

MSDS #: RTT-PR-217 (FRENCH)

Rev. # 1

Rev. Date: 5/08/2008

Acétone	67-64-1	Oui	DSL	EINECS
Dioxyde de carbone	124-38-9	Oui	DSL	EINECS

STATE RIGHT-TO-KNOW:

Renseignements relatifs aux différents ingrédients

Les composants suivants sont inscrits sur une ou plusieurs listes de substances dangereuses des états suivants:

Composant	CAS	CA	MA	MN	NJ	PA	RI
Heptane (n-)	142-82-5	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Acétone	67-64-1	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Carbon dioxide	124-38-9	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

Ce produit ne destine pas aux consommateurs. Ce produit n'est autorisé légalement ni pour l'utilisation par les consommateurs ni pour la vente dans un état qui a adopté l'OTC Model Rule, dans Californie sous le Consumer Products Regulation of the California Air Resource Board, et dans les états qui ont des lois similaires. S'il vous plaît, consulter les lois du contrôle de l'air fédérales, de l'état et locales pour gagner des conseils.

REGLEMENTS CANADIENS

INFORMATION SIMDUT:

Classification SIMDUT: B2, D2B

Renseignements relatifs aux différents ingrédients

Les composants suivants sont identifiés dans la liste de divulgation des ingrédients de la Loi canadienne sur les produits dangereux:

Composant	CAS #	Concentration Minimale
Heptane (n-)	142-82-5	1 %
Acétone	67-64-1	1 %
Dioxyde de carbone	124-38-9	1 %

EUROPE:

Renseignements relatifs aux différents ingrédients

Composant (CAS#)	EC #
Heptane (n-) (142-82-5)	205-563-8
Acétone (67-64-1)	200-662-2
Dioxyde de carbone	204-696-9



FICHE SIGNALÉTIQUE

Produit #'s: PPC-16 (SKU No. 2207010)

MSDS #: RTT-PR-217 (FRENCH)

Rev. # 1

Rev. Date: 5/08/2008

16. AUTRE INFORMATION

NATIONAL FIRE PROTECTION ASSOCIATION (NFPA) RATINGS:

Classement des dangers selon la NFPA: Santé: 1 Incendie: 3 Réactivité: 0

Degré du danger : 0 = Minimal 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Grave 4 = Extrême

URGENCES MEDICAUX:

Appeler CHEMTREC 24 heures par
jour pour des informations sur des urgences
800-424-9300

AUTRES INFORMATIONS:

PREMA Products Inc.
1500 Industrial Blvd.
Madison, GA 30650

ATTENTION: PREMA Products, Inc. croit que les informations données sur cette fiche signalétique est précises. Les procédures suggérées sont basées sur l'expérience jusqu'à la date de publication et, ainsi, ne sont pas incluses en tous ni totalement adéquates en toute circonstance. Aussi, on ne doit pas confondre les avis, ni les suivre en violation des lois, des règlements, des règles ou des exigences d'assurance applicables.

AUCUN GARANTIE N'EST DONNE, NI EXPRIME NI IMPLICITE, SUR LA VALEUR MARCHANDE, SUR L'EFFICACITE POUR DES UTILISATIONS PARTICULIERES OU AUTREMENT.